

Les Chroniques Horizon

Les groupements d'employeurs ont 25 ans !

Diffusion semaine 47, du 22 au 26 novembre 2010

Lundi : le principe du travail à temps partagé

Il arrive régulièrement, notamment dans les associations et les petites et moyennes entreprises, que des besoins ponctuels de compétences se fassent ressentir. Cela ne justifie toutefois pas nécessairement l'embauche d'un salarié à temps plein. Les groupements d'employeurs, qui fêtent cette année leurs 25 ans, peuvent apporter une solution à ce problème.

Le principe est simple : le groupement, constitué sous forme d'une association type loi 1901, recrute des salariés qu'il met à disposition des entreprises membres, en fonction de leurs besoins.

Cela permet aux entreprises de disposer, ponctuellement ou de façon récurrente, de personnel disponible et qualifié, connaissant parfaitement l'entreprise et son fonctionnement.

Ce système est également avantageux pour les salariés : ils disposent d'une certaine stabilité de l'emploi (le contrat majoritairement proposé par les groupements d'employeurs étant le CDI), tandis que la multiplicité des missions leur apporte polyvalence et capacité d'adaptation.

Mardi : un peu d'histoire

Les groupements d'employeurs ont été créés par la loi du 25 juillet 1985.

Les premiers ont vu le jour en Poitou-Charentes, dans le secteur agricole.

Cette formule a ensuite séduit l'artisanat, avec la mise en œuvre dans les Deux-Sèvres, en 1997, de 5 groupements d'employeurs multi-métiers regroupant 150 entreprises et 45 salariés.

D'autres se sont développés dans l'industrie, les transports, les services ou le sport.

Parallèlement, un volet social a été initié, avec les premiers « Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ».

Cette dynamique s'est traduite, en 2000, par la création du CRGE (Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs), qui fête cette année son dixième anniversaire.

Aujourd'hui, la région compte plus de 300 groupements d'employeurs totalisant quelque 1800 salariés et 2300 structures adhérentes.

Un outil efficace pour faire face localement à l'éparpillement des besoins de main d'œuvre et maintenir l'emploi dans les territoires.

Mercredi : une formule pleine d'atouts

Créés voici 25 ans, les groupements d'employeurs constituent une solution intéressante pour les entreprises qui n'ont pas des besoins suffisants pour embaucher des salariés à temps plein. Les salariés, recrutés et employés par le groupement, partagent leur temps entre les entreprises membres, selon leurs besoins.

La formule est avantageuse pour tous. Les entreprises bénéficient des compétences de personnels motivés, formés et familiarisés avec leur fonctionnement et leurs méthodes.

Par ailleurs, le fait pour les salariés d'être embauchés par le groupement, souvent en CDI, est également un atout. La diversité des entreprises dans lesquelles ils travaillent, combinée aux formations qui leur sont proposées, contribue à renforcer leurs compétences.

Le groupement d'employeurs constitue aussi le moyen de constituer un vivier de compétences locales et de conserver sur le territoire une main d'œuvre qui aurait, sans cela, été peut-être contrainte à chercher du travail ailleurs.

Jeudi : le CRGE fête ses 10 ans !

Créé en 2000, le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs de Poitou-Charentes fête ses 10 ans ! Son objectif est de promouvoir la formule des groupements d'employeurs, de conseiller les porteurs de projet et d'accompagner les groupements existants, dans un esprit de mutualisation des expériences.

Le CRGE développe par exemple une veille juridique et effectue des diagnostics sur les territoires, pour voir si la formule du groupement d'employeurs peut correspondre aux besoins exprimés localement et sensibiliser les entreprises à cette possibilité.

Des actions de formation et des réunions thématiques sont également organisées à l'attention des groupements existants, dans les domaines de la gestion, de l'organisation, de la stratégie, des ressources humaines ou de la communication.

Pour célébrer son dixième anniversaire, le CRGE organise aujourd'hui, au centre de conférence de Poitiers, une manifestation émaillée de conférences et d'ateliers. Pour en savoir plus : www.cрге.com.

Vendredi : une formule transposable à de nombreux secteurs

Pionnière en la matière avec le développement de groupements d'employeurs agricoles, la région Poitou-Charentes compte aujourd'hui des groupements dans de nombreux autres secteurs d'activité.

Créé en 2002, ADEQUAT Deux-Sèvres résulte par exemple de la fusion de 5 groupements d'employeurs du département, dans les domaines du bâtiment et de l'artisanat.

Les métiers du sport et de l'animation sont également concernés, avec l'association APSL17, qui met des professionnels à disposition des clubs et des communes. Cela vise notamment à lutter contre le travail « au noir » et à structurer et professionnaliser le secteur.

Le volet social est par ailleurs central dans les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, qui mettent l'accent sur la formation des salariés, en vue d'une insertion professionnelle durable. Citons notamment le GEIQ BTP et le récent GEIQ Ouest multisectoriel, créé en 2009.

Le groupement d'employeurs : un outil, de multiples déclinaisons.